



ADHESION 2025-2026

Cotisation annuelle + 7€ d'adhésion à l'ASCM

- Cours Baby, Eveil, Initiation (45min/1h) **165€** ou 3 x **55€**
- Cours Adulte et Barre à terre (1h/1h30) **180€** ou 3 x **60€**
- Cours Jazz 1 jusqu'au cours Jazz 5 (2h/2h30) **225€** ou 3 x **75€**
- 1 cours de danse + Barre à terre **315€** ou 3 x **105€**
- 2 cours de danse + Barre à terre **375€** ou 3 x **125€**
- Classe Concours **180€** ou 3 x **60€**
- Tarif famille : Dès la 2 inscriptions, **-20€ sur le tarif de la personne du foyer le plus bas** (ne s'applique pas sur l'adhésion ASCM et sur la cotisation de la classe concours).

Règlement par chèque à l'ordre de l'**ASCM**, possibilité de régler en 3 fois.

Pour tout règlement en espèces, **la totalité de la cotisation est demandée à l'inscription.**

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical, délivré par un médecin du sport, attestant l'inaptitude de l'adhérent.

Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la **DANSE** OU questionnaire de santé (si un CM est déjà en notre possession)
- Attestation de Responsabilité Civile,
- Fiche de renseignements dûment complétée,
- Règlement intérieur **à lire et signer** par l'adhérent et ses parents, pour les mineurs,
- La totalité de la cotisation,
- Tenue imposée.

Le dossier devra être complet lors de l'inscription, sans cela votre place ne pourra être assurée !



Règlement intérieur

Article 1 : TENUE IMPOSEE : Justaucorps coloré (sans jupette) et short de danse noir ou legging.

Les joggings de danse ne seront autorisés que pour l'échauffement pendant la période hivernale. Il est essentiel, pour la liberté du mouvement et pour la bonne lecture du corps, que la tenue soit près du corps et adaptée à la pratique de la danse. Les tenues de ville ne seront pas tolérées ! Les élèves devront avoir les **cheveux attachés** et ne devront porter **aucun bijou** (montre, bracelets, bagues...) qui pourrait blesser autrui. Ils se changeront dans les vestiaires et pourront accéder à la salle de danse en **chaussettes ou pieds nus** afin de préserver le parquet et les tapis. L'école de danse décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol à l'intérieur de l'établissement. Pour des raisons d'hygiène, il vous sera demandé **vos propres tapis** pour le cours de Barre à terre. En cas de non-respect des consignes, l'accès au cours pourra vous être refusé.

Article 2 : Pour les mineurs, les parents devront accompagner et venir chercher leur enfant jusqu'à la salle. Tout élève est tenu de respecter les horaires de cours et être **ponctuel**. En dehors de ces horaires, le professeur n'est plus responsable de l'élève.

Seuls les élèves inscrits sont admis dans la salle (sauf autorisation du professeur). Les parents et autres personnes sont priés d'attendre dans le hall. Les élèves doivent repartir à la fin du cours avec la personne en charge de récupérer l'enfant. Merci de prévenir le professeur en cas de changement.

Article 3 : Les informations sur les événements de l'Ascm Em'Art Danse sont communiqués par SMS ou groupe WHATSAPP. Merci de nous fournir un numéro de téléphone pouvant recevoir les SMS et MMS et de préciser les familles en garde alternée afin d'intégrer les deux parents dans les différents groupes de communication.

Article 4 : En cas d'absence du professeur, les parents et élèves seront prévenus par sms.

Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires de la Toussaint, Noël et de Février. Il est possible qu'une semaine de cours soit maintenue pendant les vacances de Printemps. **Les cours s'arrêtent après les spectacles de fin d'année.**

Article 5 : Nous organisons deux spectacles de fin d'année, qui peuvent avoir lieu en semaine et ou en week-end au mois de juin, les dates ainsi que les modalités de participation, vous seront communiquées **dès le mois de Janvier** (cf.Art 3).

Article 6 : Des photos ou vidéos peuvent être prises lors des cours et des spectacles. Elles peuvent être publiées sur la page Facebook (@Ascm Em'Art Danse Modern-Jazz), Instagram (@ascm_em_art_danse) ou sur le site internet de l'école www.emart.fr et utilisées sur différents supports édités par l'école ou pour des articles (Midi Libre, Bulletin Ascm...). En cas de désaccord, les parents devront l'indiquer lors de l'inscription (Mention sur fiche de renseignements).

Nom et Signature de l'adhérent :

Signature des parents :